



Février 2006

Les conventions d'objectifs passées entre le ministère et les fédérations sportives – en application de l'article 16 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée – constituent l'expression privilégiée du partenariat entre l'état et les fédérations sportives.

Chaque année, lors du premier semestre (entre mars et juin) les fédérations établissent une convention qui définit les conditions du financement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. De nouvelles dispositions relatives à la réalisation du dossier de la convention apparaissent cette année :

1. Prise en compte des modifications nées de l'application de la LOLF (nouvelle loi de finances)
2. Prévision d'un cadre pluriannuel couvrant les années 2006 à 2008

En résumé, nous passons d'une culture de moyens annuels à une culture de résultats sur un projet pluriannuel. Dès lors, il faudra justifier de l'utilisation des fonds publics pour chaque action partiellement financée par l'état et de son efficacité dans le temps.

Alors, ces nouvelles dispositions sont-elles des contraintes ou des opportunités ?

C'est assurément plus de travail pour rendre efficace et cohérent le projet fédéral. La Direction Technique Nationale et des dirigeants du comité directeur sont mobilisés pour proposer au ministère des sports un projet 2006/2008 ambitieux.

Benoît DUPIN

Haut-Niveau

Le matériel ne fait pas toute la performance, mais il est indispensable !

Dans le cadre de la réorganisation de l'entraînement au sein de la filière d'accès au sport de haut niveau, les volumes d'entraînement ont considérablement augmenté induisant un vieillissement prématuré du matériel. Ainsi, pour soutenir les archers dans leur projet, la fédération a mis à leur disposition un total de 95 douzaines de flèches au cours de la saison sportive 2005, soit 1 douzaine pour les archers des pôles espoirs et 7 douzaines pour les archers du pôle France de l'INSEP. Cet effort devra être maintenu au cours des saisons à venir.

Le toit du Monde

Nous vous rappelons que les filles arc à poulies sont sur le toit du monde depuis plus de sept mois. En effet, Valérie FABRE est classée numéro 1 mondiale depuis le 1^{er} juillet 2005 et l'équipe dame poulies occupe cette même place depuis le 20 juin 2005.

Bravo à elles et que la saison qui vient soit aussi brillante !

Suivi socioprofessionnel état des lieux

Après une première enquête auprès des archers de la filière lors du stage inter-pôles ayant eu lieu au cours des vacances de la Toussaint, un nouveau point relatif au suivi socioprofessionnel des archers est réalisé la semaine du 23 janvier 2006. Ce nouveau point concerne les archers de l'INSEP actuellement en classe de terminale et/ou en formation pour le B.E.E.S. 2. Il a pour objectif principal d'accompagner l'archer à établir et mettre en œuvre un projet professionnel à moyen et long terme en cohérence avec une pratique du tir à l'arc de très haut niveau.

Suivi médical obligatoire pour les sélectionnables en salle

Comme souligné en page 25 du guide du haut niveau 2006 (consultable sur le site de la ffa : <http://www.ffa.fr/>), outre le niveau de performance, il est indispensable d'avoir réalisé l'intégralité de la **première session d'examens médicaux** obligatoires pour pouvoir prétendre être **sélectionnable au Championnat d'Europe en Salle**, se déroulant du 13 au 19 mars 2006. Une copie des résultats doit impérativement être envoyée à l'attention du Dr LAPOSTOLLE à la FFTA. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide du haut niveau (pages 48 à 50) et/ou prendre contact avec Anne MICHAUT, responsable du dossier (a.michaut@ffa.fr; 01.48.12.19.85).

Liste des sélectionnables aux Championnats d'Europe en Salle au 06 février 2006

A l'issue des 3 premiers week-ends de la 1^{ère} épreuve de sélection pour les Championnats d'Europe en Salle (encore deux week-ends), le tableau provisoire ci-dessous recense les archers ayant atteint la performance requise. **En gras ceux qui ont validé leur score en nous envoyant leur feuille de marque.**

Senior femmes Arc à poulies		Senior hommes Arc à poulies		Junior femmes Arc à poulies		Junior hommes Arc à poulies		Senior femmes Arc classique		Senior hommes Arc classique		Junior femmes Arc classique		Junior hommes Arc classique	
579		589		570		580		572		586		565		578	
Deburck	581	Brasseur	594					Schuh	574	Chailliot	591	Lebecque	569	Aubert	585
Bouillot	580	Genet	594												
Koziarek	579	Dardant	593												
Volle	579	Delplace	590												
		Chevalier	590												
		Lebrizault	589												

Tournoi de Nîmes

Mise au point :

Lors du 9^{ème} tournoi de Nîmes, de nombreux archers (plus de 1000 inscrits) ont pu lire les coupures de presse affichées par les organisateurs dans la salle de tir. Si la majorité des médias locaux se concentraient sur l'intérêt sportif de cette manifestation, un a choisi d'y associer l'aspect politique. Un journal local affirmait que l'absence de Yoann PALERMO (du club de Nîmes) était due à une réaction fédérale relative aux dernières élections. A aucun instant, la direction technique de la FFTA n'a été interrogée par un journaliste à propos de l'absence, ou plutôt de la non participation (il était présent sur le site), de Yoann PALERMO à ce tournoi.

Nous ne pouvons pas laisser dire n'importe quoi, surtout lorsque ces propos sont à l'opposé de la vérité. Je tiens à apporter des précisions et souhaite qu'elles soient surtout lues par les archers qui ont participé au tournoi de Nîmes afin qu'ils ne fondent pas leur opinion sur les propos d'un seul journaliste.

Yoann PALERMO ainsi que tous les archers de l'INSEP sont libres de leur choix sportifs. Ils n'ont aucune obligation et peuvent établir leur projet comme bon leur semble. La DTN n'est pas là pour les contraindre mais pour les aider. Nous leur avons proposé un projet visant la préparation des JO de 2008. Sachant que les sélections sont ouvertes pour les JO, ils n'avaient aucune obligation d'accepter (d'ailleurs, Bérengère SCHUH et Franck FISSEUX ont fait un autre choix en 2005). En s'engageant dans le projet proposé par les entraîneurs LEE et DELLENBACH, les archers acceptent de suivre un programme intensif et rigoureux qui ne prévoyait pas de compétition en salle d'un enjeu important en 2005/2006 (cf. flash DTN n° 7). A tout moment les archers peuvent s'arrêter, et restent sélectionnables pour les JO. On ne peut pas proposer plus de liberté de fonctionnement. La non participation de Yoann PALERMO n'est due qu'à sa seule volonté de respecter son programme établi avec les entraîneurs. Les autres archers de l'INSEP, absents à Nîmes, ont fait le même choix. La DTN ne s'occupe pas des sujets politiques, elle se concentre sur la préparation sportive des archers.

Il est regrettable que le journal en question n'ait pas pris l'avis de l'archer concerné pour obtenir des précisions.

N'étant motivés que par le souci d'optimiser la préparation des sportifs de haut niveau, nous espérons par cette précision avoir contribué au rétablissement de la vérité qui permettra à chacun de se faire son opinion.

Résultats :

Arc classique - Bérengère SCHUH s'impose chez les femmes arcs classiques. Après avoir réalisé un minima (574 pts) pour le Championnat d'Europe en Salle la veille, elle gagne tous ses matchs avec brio. Elle réalise un très bon duel en demi-finale contre MUNJOUNG Kim (KOR) et s'impose 119/118. La finale fut d'une grande intensité. A l'issue du match les 2 archers étaient à égalité 117/117, il a fallu attendre la 3^{ème} et dernière flèche de barrage pour voir Bérengère l'emporter sur TONETTA (ITA) avec un 10 plus près du centre.

Chez les hommes, il est à noté la présence d'un archer français encore peu connu, l'aquitain Daniel DELABY qui réalise un excellent tournoi de Nîmes. Olivier TAVERNIER et Bérenger CHAILLIOT accèdent au 1/4 de finale et confirment ainsi leur régularité depuis quelques années dans cette discipline.

Arc à poulies - La surprise du week-end c'est la victoire d'Aurore TRAYAN chez les femmes qui est passé en arc à poulies depuis un an. Même si le niveau de performance n'est pas encore élevé en qualification (568), on note qu'Aurore n'a rien perdu de sa détermination et son esprit combatif pour s'imposer dans un tournoi relevé.

Chez les hommes, Dominique GENET (594) et Hervé DARDANT (589) réalisent le minima pour les Championnats d'Europe en Salle. Peu de réussite par la suite sur les duels pour les français lors de ce tournoi.

Formation

Projet pré requis

Le comité directeur du 15 janvier a validé le projet d'imposer un test d'entrée en formation fédérale. Ce test sera défini par les cadres techniques en concertation avec les référents formation des régions.

La mise en place de ce test induit évidemment une préformation et donc une réflexion sur les pré requis nécessaires pour devenir initiateur ou entraîneur.

Ce dispositif devra être en place pour septembre 2007 au plus tard.

Projet formation continue des entraîneurs

Dans le cadre de la formation continue des brevets d'état du premier degré, un stage sera organisé au CREPS de Chalain du 3 au 7 juillet sur le thème de la démarche d'apprentissage. L'objectif de cette formation sera de proposer aux entraîneurs une approche et une méthodologie de l'apprentissage en tir à l'arc en relation avec l'expérimentation menée par la FFTA. Grâce à un public de non pratiquants, les stagiaires pourront associer théorie et pratique.

Projet emploi – service d'entraînement

Durant les prochaines semaines, un dossier de présentation du dispositif « service d'entraînement fédéral » sera disponible à la FFTA. La Fédération participera au financement de toute création d'emploi en milieu fédéral, à condition que le service d'entraînement d'un club, du département ou de la ligue fasse parti des missions de cet emploi.

Le cahier des charges et les conditions de financement de cet emploi seront développés dans le dossier de présentation.

Document « apprentissage en mouvement »

Dans les prochains jours, sortira le 3^{ème} numéro de la collection « enseigner le tir l'arc ». « L'apprentissage en mouvement » est un fascicule qui présentera un aperçu de cette démarche d'apprentissage.

Depuis septembre 2004, l'amélioration de la qualité de l'enseignement du tir à l'arc dans les clubs est une préoccupation fédérale.

A partir de l'analyse de l'activité, une démarche de référence a donc été établie, elle est encore expérimentée dans quatre clubs pilotes. La validation définitive de l'expérimentation ne sera effective qu'en septembre 2006. Malgré cela, la fédération souhaite d'ores et déjà présenter au plus grand nombre les premières préconisations issues de cette démarche fédérale d'enseignement.

Nous savons que le mouvement est fondamental dans l'activité tir à l'arc. Ainsi ce fascicule se propose-t-il d'en présenter les principales phases :

- L'orientation de l'arc

- La mise en tension de l'arc
- La libération de la corde

Elles sont assorties de mises en situation d'entraînement relatives à l'apprentissage puis à l'optimisation de ce mouvement.

Il revient à tous les enseignants de tir à l'arc d'adapter la répétition et la durée de mise en œuvre de chaque situation à la progression de chaque archer.

Vie sportive

Prévention – Contrôles anti-dopage

Il est important que les cadres techniques informent les archers et entraîneurs ou responsables de clubs sur la prévention et les contrôles anti-dopage. Nous rappelons à tous de veiller aux précautions d'usage lorsqu'il s'agit de prendre des médicaments.

Suite à un contrôle positif, lors d'une rencontre de la Division 1 « Arc Classique », une athlète a été sanctionnée. Par la suite ses résultats sur cette compétition ont été annulés entraînant ainsi l'annulation de la performance du club dans le tir par équipe.

Si vous êtes amené à suivre un traitement vous obligeant à utiliser des produits non autorisés, vous devez faire une demande d'Autorisation à Usage Thérapeutique (A.U.T.) en respectant les procédures d'usage.

Celles –ci sont téléchargeables depuis le site internet de la F.F.T.A : www.ffta.fr

Nous vous conseillons de rappeler à votre médecin, lorsque vous êtes amené à le consulter que vous êtes susceptible de subir des contrôles anti-dopage dans le cadre de votre activité sportive. Ce dernier veillera alors à vous prescrire, dans la mesure du possible, un traitement ne comportant que des substances autorisées, n'entraînant pas une demande d'A.U.T..

Dans le cas contraire, vous demanderez à votre médecin de remplir un formulaire de demande d'A.U.T. que vous adresserez à la F.F.T.A.

Le document sur la filière

Ce document a été finalisé début février et il sera expédié dans les prochains jours. Il ne comprendra aucun règlement. En effet, ce document est surtout destiné à communiquer en externe sur la « filière par équipe de club ». Par contre et afin que tous puissent consulter des informations sur les règlements des compétitions, des annexes seront jointes à l'envoi.

Il sera adressé à tous les clubs de D1, D2 et DNAP, les présidents de Ligues, les cadres techniques, les membres du comité directeur.

L'évaluation régionale

La première partie du dispositif d'évaluation nationale, qui se déroule dans les régions, prendra fin début mars. Les cadres techniques devront adresser à la fédération, l'ensemble des fiches concernant l'évaluation régionale avant le **06/03/2006**.

Présentation du DVD sur la filière de haut niveau

Lors du championnat de France en salle à Eaubonne, une diffusion du DVD aura lieu sur le site du championnat de France le samedi 4 mars de 10h00 à 11h30. Vous pouvez informer toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par une entrée en « pôle espoir » de ce rendez-vous. Nous pourrons, à la suite de la projection, répondre à toutes les questions des parents, archers ou entraîneurs présents.

Information pour le championnat de « France Fita jeune par équipe de club »

Un courrier relatif aux informations concernant le « France jeune olympique par équipe de club » a été adressé aux jeunes susceptibles de se sélectionner au championnat de France (quota + 50%). Ci-dessous le contenu de ce courrier

Comment sélectionne-t-on son Equipe à ce rendez-vous par équipe de tir à l'arc olympique ?

- ✓ **Votre président de club doit, avant le 05 juillet 2006, inscrire son club (4 archers maximum).**
Nous conseillons aux présidents de clubs d'inscrire les équipes en début de saison (avant le 15 mai) afin que tous les clubs puissent suivre le plus justement possible leur classement sur le site Internet de la FFTA au cours de la saison de compétition. Internet/rubrique »classements », « classement sélectif », TYPE « par équipes »
- ✓ **Le dernier week-end sélectif est le 15 et 16 juillet 2006.**
- ✓ **Le règlement de ce championnat est également consultable sur le site de la FFTA.**
Internet/rubrique « Réglementation », « cahier des charges des organisations », « championnat France Fita jeunes »
- ✓ **Nous vous rappelons que 16 équipes sont sélectionnées chez les hommes et les filles.**
*Catégories moins de 19 ans Garçons (cadets/juniors) 16 équipes Blasons de 122cm. Distance : 70m.
Catégories moins de 19 ans Filles (minimes, cadettes, juniors) 16 équipes blasons de 122 cm. Distance : 50m.*
- ✓ **Informations sur le site Internet de la FFTA : Les possibilités de sur classement et particularités d'inscription pour le championnat jeunes par équipe de club.**

Nous comptons aussi sur vos actions de communication et d'entraînement afin que l'ensemble des équipes garçons et **filles** soient au rendez-vous sur ce championnat.

Abris spécifiques couverts et fermés pour le tir olympique

La fédération souhaite sensibiliser les clubs sur l'utilité de disposer de ce genre d'installations.

L'objectif est de donner les moyens aux archers de s'entraîner aux longues distances durant la période hivernale.

Ces installations ont déjà permis au Club de Boé et au pôle France de l'INSEP de s'entraîner cet hiver dans ces installations spécifiques. Pour les archers de l'INSEP, cet « abri 70m » a permis une augmentation de 30% du volume de flèches tirées à 70m.

Selon le coût, la F.F.T.A pourra financer à hauteur d'1/3 du montant de l'installation TTC plafonné à hauteur de 3000€ pour 10 projets en 2006. Les demandes sont à adresser à la fédération avec un dossier de financement et une lettre d'engagement pour sa réalisation. Ces dossiers seront étudiés par le président, le trésorier et le DTN adjoint afin de valider les associations bénéficiaires.

Le club de TORPES (champion de France en 2005), les clubs et pôle de Nantes, les pôles de Nancy et Boulouris seront équipés en 2006.



Agenda de la DTN

FEVRIER	
1	Formation continue sur l'orientation de sportifs de haut niveau - INSEP
2 et 3	Réunion sur la démarche d'apprentissage - FFTA
3	Réunion de bureau - FFTA
4	Réunion des délégués techniques - FFTA
9	Formation continue sur le management - INSEP
10	Réunion de rédaction de la convention d'objectifs - FFTA
11/12	Championnat de France juniors en salle par équipes régionales - Valence
15	Réunion à la DRDJS de Clermont-Ferrand - Signature de la convention ETR
17	Réunion sur la structuration et labels - FFTA
18	Réunion des représentants régionaux des SLC (Structuration et Labellisation des Clubs) à Paris - Hôtel Nogentel
19 au 25	Stage inter pôles à VITTEL
21	Réunion AGEFOS PME à PARIS (Professionnalisation du monde sportif)
24	Commission sportive - FFTA
27 au 3/3	Stage BEES 1 - module « Entraîner » à Chennevières
27 au 3/3	Réunion de rédaction de l'ouvrage sur la « démarche d'enseignement fédérale » région parisienne